

---

Téléphone : 02 54 80 94 13

Télécopie : 02 54 80 89 96

### **SEANCE DU 05 FEVRIER 2014**

L'An deux mil quatorze, le cinq février à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RONCIER Jean, Maire

Etaient présents : Mrs RONCIER J, ROULLEAU O, FUSIL J.P.,  
Mrs BESSE T, THUILLIER J Cl., BIARD J.P.,  
Mmes GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch.

Etait absent : Mr NERACOU LIS F, excusé.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Mr Thierry BESSE a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 Janvier 2014

Nb de membres en exercice : 09      Nb de membres présents : 08      Nb de votants : 08

---

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2013**

Le compte rendu de la séance du 13 Novembre 2013 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

### **POINT SUR LES TRAVAUX ET OPERATION EN COURS**

#### **Travaux Eglise**

Mr Jean-Pierre FUSIL, en charge des bâtiments communaux, fait état des travaux complémentaires de l'église – lot : charpente-couverture au marché initial et a étudié les différents devis :

#### **Tranche ferme**

- Restauration complète du versant Est du transept Sud : 20 255,13 € HT
- Remplacement du faitage du Sud et réparation de la noue : 4 904,75 € HT

#### **Tranche conditionnelle**

Restauration complète de la couverture du versant Sud du Chœur : 14 242,38 € HT  
Restauration de la couverture tuile, versant Nord de la nef,  
en rive du clocher : 6 145,75 € HT

Suite à la renégociation avec l'entreprise DELESTRE et compte tenu de l'installation de l'échafaudage, le Conseil Municipal décide de procéder à la restauration complète du versant Est du transept Sud, y compris la noue refaite à neuf en zinc pour un montant de 17 165,13 € HT.

Il approuve l'avenant n°1 du lot n°2 – charpente - couverture de la tranche ferme, pour une plus-value d'un montant de 17 165,13 € HT – Dix sept mille cent soixante cinq Euros 13 centimes HT, au bénéfice de l'Entreprise DELESTRE, le montant du marché est ainsi porté à 41 574,38 € HT soit 49 791,63 € TTC ;

De même, il est décidé de programmer le commencement des travaux de la tranche conditionnelle en septembre 2014, les subventions sollicitées pour cette tranche n'étant pas encore obtenues en totalité.

**Carte communale** : procédure d'enquête publique du 14 Février 2014 au 18 Mars 2014

**Périmètre de protection du forage AEP** : Consultation de bureaux d'études pour la phase administrative de la procédure

### **Cimetière**

Finaliser la procédure de relever de tombes abandonnées sur un programme pluriannuel. Demander des devis.

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014**

**Eglise** : achèvement des travaux de la tranche ferme et commencement des travaux de la tranche conditionnelle

### **Travaux de voirie**

**Chemin de la Saisonnière** : Un débernage et des bordures de béton seront réalisés en 2014.

**Sécurisation du bourg** : Il est décidé de commander la signalisation pour la mise en place de la zone 30.

**Terrain route de Boursay** : aménagement du terrain situé à proximité de l'unité de traitement pour entreposer les matériaux de voirie de la commune et suppression du dépôt Chemin de La Métairie.

### **Travaux boulangerie**

- Prévoir des travaux d'entretien de la couverture

- Changement de la porte du fournil et réparation des portes des dépendances

- Aménagement d'une salle d'eau et des WC pour la partie professionnelle et réhabilitation du raccordement des évacuations au réseau d'assainissement

Mr FUSIL se charge de contacter les entreprises pour établir des devis.

### **Cimetière**

Construction d'un ossuaire : Demander la réactualisation des devis

### **Mairie**

Achat de radiateurs électriques à inertie pour le secrétariat et la salle de réunions dénommée « La Serre »

### **Bâtiment communal et dépendances 5 Rue des Templiers**

Prévoir des réparations de toitures. Devis à solliciter.

### **LOCATION DE L'APPARTEMENT 1 PLACE DE LA POSTE**

Monsieur Le Maire fait part que l'appartement, situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble communal 1, Place de la Poste, sera libre de toute occupation au 15 Mars 2014 et présente la demande de location formulée par l'Association Cheptel Aleïkoum de SAINT AGIL.

Par convention renouvelée le 24 Janvier 2014, l'Association occupe actuellement l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble communal 5, Place de la Poste et les dépendances situées 5, Rue des Templiers.

Compte tenu du développement de leurs activités, l'association souhaite transférer ses bureaux dans l'appartement 1 Place de La Poste afin de bénéficier d'un espace plus grand et souhaite conserver l'appartement du 5 Place de la Poste pour en faire un lieu stockage ainsi que les locaux situés au 5 rue des Templiers. De même, l'Association sollicite de réunir l'ensemble des locaux sous une seule convention.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Mr Le Maire à conclure une convention à titre précaire et révocable pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2014 pour la location des bâtiments désignés ci-dessous à l'Association « Le Cheptel Aleïkoum », à savoir :
  - Maison avec garage et remise situés 5 Pl de La Poste,
  - Appartement situé à l'étage du bâtiment communal 1, Place de La Poste
  - Dépendances situées 5, Rue des Templiers ;

- Décide de réserver une des pièces de l'appartement du 5 Place de la Poste, située au rez-de-chaussée et attenante au bureau de l'agence postale communale pour permettre un agrandissement de ce service public ;
- Fixe le loyer mensuel à 450 € - Quatre cent cinquante Euros pour la globalité des locaux ;
- Demande à l'Association de fournir une attestation d'assurances à la signature de la convention ;
- Annule la convention d'occupation à titre précaire et révocable du 24 Janvier 2014 ;

### **ECHANGE DE TERRAIN SITUE AU LIEUDIT LA GRANDE FOUCAUDIÈRE**

Vu la délibération du 9 Septembre 2009 relative à la délimitation et au bornage de la parcelle communale cadastrée section D n°217, située au lieudit « La Grande Foucaudière », adjacente à la parcelle cadastrée section D n°212 et 218 appartenant à Mr Gérard GUERIN pour échange ;

Vu le document d'arpentage établi par la SCP ROULLIER du 4 Décembre 2009 ;

Vu la délibération du 23 Février 2010 relative à la rédaction de l'acte administratif pour cet échange ;

Considérant que l'origine de propriété de chaque parcelle désignée ci-dessus n'est pas connue précisément et qu'il est difficile de rédiger un acte administratif :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Confie la rédaction de l'acte notarié à Maître Antoine RICHARDIN, Notaire à Mondoubleau afin de finaliser cet échange ;
- Décide que la clause suivante sera stipulée dans l'acte notarié :

*« Le passage de tous engins motorisés sera interdit sur la partie paysagère des parcelles appartenant à la commune qui, seront cadastrées après l'échange finalisé section D n°674 et 676, à l'exception de ceux autorisés pour l'entretien et la tonte desdites parcelles ».*

- Décide de prendre la totalité des frais liés à cet acte à la charge de la commune ;

### **SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2014**

Considérant les demandes de subventions 2014, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accorde et fixe le montant des subventions pour l'année 2013 aux associations représentant un somme globale de 3 965,00 €.

### **SYNDICAT DES CIRCUITS EQUESTRES ET PEDESTRES – AVIS SUR LE PROJET DE NUMERISATION DES PANNEAUX DE RANDONNEES**

Monsieur le Maire expose que, par courrier reçu le 24 Décembre 2013, le Syndicat des Circuits Equestres et Pédestres du Perche sollicite l'avis des communes membres du syndicat sur le projet de numérisation des panneaux de randonnées implantés dans les bourgs des communes adhérentes, en partenariat avec l'Office de Tourisme de Vendôme.

Ainsi, le téléchargement des circuits sur une tablette ou un téléphone portable sera possible et permettra aux randonneurs de bénéficier des parcours sans avoir à se procurer une version papier. L'intérêt est de valoriser au maximum nos chemins de randonnées de notre région du Perche.

Le coût est estimé à 80 € par commune pour le lancement de l'application et la mise en ligne sur le site Internet de l'office de Tourisme, puis une prestation annuelle de 80 € par an pour l'ensemble des communes.

Considérant que cette démarche est favorable à l'accueil des touristes ainsi que pour l'ensemble des habitants de notre région,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet.

## **AVIS SUR LE PROJET DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU LOIR**

Compte tenu de l'importance du dossier, il est décidé d'émettre un avis à l'issue de la réunion d'information sur le SAGE du LOIR organisée le 27 Février 2014 à Souday où les membres de tous les conseils municipaux y sont conviés.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Communauté de Communes : Transmettre le compte rendu des conseils communautaires aux membres du conseil municipal

Elections municipales : Etablissement du bureau de vote.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,  
J. RONCIER.